

Évaluation des services de transfert de fichiers dans le Cloud

Rester à la pointe de la technologie



Sommaire :

- 1 Introduction
 - 2 Le transfert de fichiers administré (MFT) évolue
 - 3 Avantages potentiels des services Cloud
 - 4 Autres facteurs importants
 - 4 L'avenir
-

Introduction

L'objectif de ce livre blanc est d'aborder les services de transfert de fichiers dans le Cloud, qui font désormais partie des plans stratégiques des Directions Informatiques des entreprises, quels que soient leurs tailles et leurs secteurs d'activités. Le potentiel énorme de ce type de services est corroboré par les études réalisées conjointement avec les analystes de Vanson-Bourne, qui suggèrent également leur mise en œuvre dans les plans stratégiques à court terme de certaines, ou de la plupart des entreprises procédant à de nombreuses transactions en B2B.

Les termes « dans le Cloud » ou « services externalisés » associés aux transferts de fichiers, correspondent à des services assurés par une société tierce, chargée du transfert de fichiers de taille importante, pour remplacer un logiciel de transfert de fichiers administré (MFT), sur site et traditionnel. Notre étude démontre que les services Cloud sont devenus une option à envisager à court terme pour les réseaux informatiques des entreprises : les avantages potentiels pour les clients concernés sont nombreux, et ces services mettent en évidence des problèmes à analyser soigneusement dans le cadre de décisions à prendre concernant leur mise en œuvre dans des cas particuliers.

Traditionnellement, le transfert de fichiers informatiques est contrôlé à 100 % en interne, car il procure aux partenaires commerciaux et clients internes des avantages évidents en termes de sécurité et de réactivité. Ce type de contrôle est bien sûr de rigueur au sein d'un service informatique et d'organisations commerciales, grâce à des services et logiciels MFT de sociétés tierces. Cependant, le phénomène est marqué par un manque de transfert des responsabilités de l'ensemble des fonctionnalités à des sociétés tierces. Aujourd'hui, cette tendance historique semble cependant fléchir face aux services reposant sur l'informatique Cloud, qui permettront de transférer une partie du contrôle interne vers une technologie externe. Pourquoi une société devrait-elle intégrer ce type d'évolutions à sa stratégie d'échanges de données ? Quels sont les facteurs essentiels pour valider l'intérêt d'une telle stratégie ?

Apporter des réponses à ces questions est utile pour dialoguer autour des plans stratégiques sur ce sujet crucial.



Le transfert de fichiers administré (MFT) évolue

Une étude réalisée auprès de 500 sociétés, comptant 1 000 employés minimum, aux USA, en France, au Royaume-Uni et en Allemagne, nous a apporté quantités d'informations sur le transfert de fichiers et les difficultés rencontrées dans les nombreux corps de métier. Les managers et professionnels de l'informatique, opérant dans les secteurs de la grande distribution et de la vente au détail, de l'industrie, de la finance, nous ont permis d'obtenir une vision précise des évolutions en cours au sein des environnements informatiques applicatifs.

Ces interlocuteurs indiquent que la taille des fichiers augmente, tout comme le volume de fichiers transférés, et, que, en particulier pour les petites entreprises, les problèmes dépassent de loin le manque de capacités suffisantes en interne. Quelle que soit leur ampleur, la plupart des sociétés font face à des problèmes qui pourraient être résolus grâce à des services sous-traités, pour certains types de transferts de fichiers. Ainsi, 75 % des sociétés interrogées suivent, ou élaborent des stratégies précises de sous-traitance pour des catégories particulières de transferts de fichiers.

Tenant compte de ces résultats, votre société envisage-t-elle d'évaluer l'utilisation de services externalisés ou dans le Cloud, afin de réagir aux difficultés rencontrées pour les transferts de fichiers ? Le tableau ci-dessous indique ce que font les entreprises dans ce domaine :

Sociétés évaluant l'utilisation de services sous-traités ou dans le Cloud, pour le transfert de fichiers

	Employés		
	Total	De 1 000 à 3 000 employés	Plus de 3 000 employés
Oui – dans les 6 mois	25 %	30 %	19 %
Oui – dans les 7 à 12 mois	34 %	36 %	32 %
Oui, mais pas avant au moins 12 mois	10 %	8 %	12 %
Nous l'avons déjà évalué	15 %	14 %	16 %
Non	16 %	12 %	21 %

En ce qui concerne cette orientation stratégique, quasiment toutes les sociétés ont déterminé le délai pour évaluer la viabilité des services dans le Cloud. Globalement, 59 % des sociétés interrogées comptent commencer leurs évaluations dans les 12 prochains mois. Ce sont, en général, les petites sociétés et les entreprises possédant le plus grand nombre de partenaires en réseau B2B, notamment dans la grande distribution et le transport, qui se trouvent aux avant-postes.

Il est évident que la taille d'une entreprise et la complexité de son réseau posent des difficultés organisationnelles et créent des situations plus ou moins urgentes au niveau des secteurs d'un marché. D'où l'objectif de l'étude d'identifier les priorités générales et particulières liées aux problématiques essentielles de la gestion des transferts de fichiers.

Les difficultés considérées comme importantes en ce qui concerne l'efficacité de la gestion actuelle des transferts de fichiers, apparaissent ci-dessous par ordre décroissant de priorités :

- La sensibilité des informations échangées a augmenté, grâce à une protection plus importante et à des spécifications de gouvernance.
- La taille moyenne des fichiers et le nombre moyen de transactions a augmenté, et imposent des contraintes aux systèmes actuels de transferts de fichiers.
- Les transferts et connexions entre partenaires B2B sont trop compliqués, et contrôlés par des groupes internes disposant de moyens informatiques limités.
- Les processus critiques d'approvisionnement et de chaîne logistique dépendent de ces fichiers ; une durée de traitement de quelques secondes, contre plusieurs minutes, ou plusieurs jours dans d'autres cas, peut faire la différence, et mon système de transferts sur site ne s'adapte pas facilement et ne satisfait pas à mes besoins.
- De nouvelles initiatives commerciales m'amènent à recruter et à engager de nouveaux partenaires commerciaux B2B, et je ne dispose pas des moyens financiers, matériels et humains pour accompagner cette démarche.

Les trois premiers problèmes décrits ci-dessus sont les plus importants. Le premier vient confirmer le besoin croissant de disposer d'une protection et d'une gestion optimales, facteurs de longue date prioritaires en ce qui concerne le développement d'un MFT. Viennent ensuite en deuxième et troisième position les éléments d'argumentaire en faveur de prestations Cloud, c'est-à-dire l'évolutivité et l'évolution des besoins du B2B. Les quatrième et cinquième sont des facteurs incontournables pour tout changement de stratégie ou de technologie. Notez que pratiquement tous ces problèmes affectent les informaticiens internes, les architectes informatiques et les directions fonctionnelles, mais aussi la chaîne logistique et les partenaires B2B.

Les autres questions importantes que se posent les décideurs en matière de gestion des fichiers concernent la taille, le secteur d'activité, le pays d'origine et les ressources et capacités actuelles du site. Quasiment tous ces facteurs affectent la rapidité avec laquelle les ressources additionnelles ou alternatives doivent être évaluées, mais aussi les avantages attendus des services de transfert de fichiers utilisant l'informatique Cloud.

Aucune entreprise n'envisage de sous-traiter tous ses transferts de fichiers. Le facteur décisionnel important est celui-ci : quels problèmes pourraient être résolus plus efficacement en faisant appel à des sociétés tierces ? Faire les bons choix permet de libérer des ressources internes pouvant être utilisées ailleurs. Une solution optimale doit permettre d'identifier des cas spécifiques et idéaux applicables pour justifier les coûts d'une évolution vers des services Cloud pour les transactions B2B.

Avantages potentiels des services Cloud

L'un des projets les plus intéressants pour la mise en œuvre de services Cloud concerne les situations dans lesquelles l'augmentation de la taille, du nombre et de la complexité des transactions de transfert de fichiers est simultanée.

À titre d'exemple, considérons les transactions de fichiers à grande échelle dans les communications entre professionnels. Les réseaux d'entreprises englobant de nombreux partenaires commerciaux sont de plus en plus nombreux, avec des échanges de volumes d'informations toujours plus importants. De plus, les nombreuses différences nécessitant un arbitrage (protocoles, réglementation et normes, différences entre logiciels spécifiques) se multiplient à une vitesse impossible à compenser par des augmentations progressives du personnel interne et des investissements système.

Une analyse des réponses obtenues lors de l'étude sur les enjeux du B2B illustre des domaines particuliers dont il faut tenir compte. Les personnes interrogées ont décrit chacun de ces domaines comme « le problème le plus important » concernant le fonctionnement des réseaux B2B.

Gérer un grand nombre de connexions	26 %
Délai nécessaire pour l'ajout de nouvelles connexions et la maintenance / la mise à jour des connexions existantes	20 %
Prise en compte d'un grand nombre de protocoles	19 %
Durée (coût) de résolution des problèmes de transfert de fichiers et des exceptions	15 %
Capacités inexistantes ou insuffisantes de gestion centralisée, d'audit ou de visibilité	8 %

L'essentiel ici réside dans l'importance vitale des trois premiers points pour les activités B2B. Et la priorité accordée par une entreprise à chacun d'eux n'a pas d'importance particulière. Les pourcentages relativement proches indiquent que tous ces critères sont essentiels, et plus particulièrement lorsqu'ils concernent une fonction commerciale primordiale comme les transferts de fichiers B2B volumineux. À titre d'exemple, si aucun problème n'est considéré comme ayant une importance prédominante, les services internes pourront trouver une solution sans chercher l'aide d'une tierce partie. Dans ce cas cependant, les différents problèmes liés aux limites de capacités et à l'évolution du niveau de complexité conduisent à l'application d'une ressource extérieure de grande ampleur, comme par exemple les services Cloud.

Pourquoi les sociétés choisissent le Cloud

- Il permet de réduire considérablement les délais et de concrétiser les avantages des transferts de fichier bénéficiant d'une sécurité renforcée.
- Il assure l'évolution des ressources en fonction des besoins, afin de satisfaire la demande liée à de nouveaux partenaires commerciaux et aux volumes des fichiers, éliminant ainsi toute utilisation insuffisante ou excessive.
- Il permet d'augmenter l'agilité et la réactivité en fonction de l'évolution des conditions métier, et ce, sans impact sur l'infrastructure ou les ressources informatiques.

La définition de la complexité dans ce cas réside dans l'interaction entre les trois problèmes. Aucun d'entre eux ne peut être résolu sans complexifier les autres. C'est pourquoi les services Cloud, constituent davantage une solution qu'un risque dans les environnements B2B dynamiques. Le tableau suivant illustre ce point :

Besoin de transferts de fichiers B2B	Avantages	Intérêt
1 Délais de livraison plus rapides	Permet de réduire considérablement les délais et de concrétiser les avantages de transferts de fichiers bénéficiant d'une sécurité renforcée.	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de commencer à générer du chiffre d'affaires avec de nouveaux partenaires commerciaux, en réduisant le temps nécessaire pour les intégrer et les conserver. • Permet de regrouper les activités de transferts individuels de fichiers dans une seule solution Cloud B2B pour : <ul style="list-style-type: none"> – Éliminer la nécessité d'entretenir de nombreux serveurs à l'aide d'outils pour les transferts de fichiers B2B volumineux. – Utiliser une seule connexion pour les transferts de fichiers B2B, disposant des capacités nécessaires pour contrôler, auditer et sécuriser toutes les transactions de fichiers B2B volumineux.
2 Évolution plus rapide pour répondre aux besoins de l'entreprise (aussi bien au niveau des nouveaux partenaires que du volume de fichiers)	Assure l'évolution des ressources en fonction des besoins, afin de satisfaire la demande liée à de nouveaux partenaires commerciaux et aux volumes des fichiers, éliminant ainsi toute utilisation insuffisante ou excessive.	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de tirer parti d'économies d'échelle possibles grâce à un environnement servant plusieurs sociétés en même temps, dans le cadre de transferts de fichiers volumineux, avec : <ul style="list-style-type: none"> – Une utilisation en fonction du volume de transactions entre votre entreprise et vos partenaires, – L'élimination du besoin d'adapter l'infrastructure pour répondre à l'évolution de la demande.
3 Aucune exigence nouvelle concernant l'infrastructure	Augmente l'agilité et la réactivité en fonction de l'évolution des conditions métier, et ce, sans impact sur l'infrastructure ou les ressources informatiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Vous permet d'utiliser vos ressources internes lorsque vous en avez le plus besoin, avec : <ul style="list-style-type: none"> – L'utilisation des ressources Cloud, pour gérer les transferts de fichiers B2B (services d'accueil et de gestion pour l'intégration des clients, des partenaires et pour les activités permanentes de support). – La gestion d'une seule connexion pour atteindre virtuellement tous vos partenaires B2B. – L'élimination de tout besoin d'une nouvelle infrastructure.

La possession d'un outil peut amener à le considérer comme une solution universelle. La véritable difficulté d'une évolution partielle ou limitée vers des services informatiques Cloud est d'utiliser les mêmes types de critères d'investissement informatique coûts-bénéfices dont découlent les performances obtenues jusqu'ici. Les services reposant sur une informatique Cloud doivent adopter la même démarche que celle appliquée pour les autres investissements informatiques.

Autres facteurs importants

Comme pour quasiment toutes les nouvelles technologies, certaines sociétés sont plus lentes et réticentes à évoluer. Sur quoi reposent leurs inquiétudes ? À quel moment l'intégration d'une tierce partie essentielle et utile est-elle considérée comme un risque inacceptable de perdre le contrôle de certaines activités, notamment concernant les procédures propres aux systèmes internes et aux performances métier ?

Il est intéressant de noter que ces inquiétudes ne concernent pas seulement la technologie Cloud, mais aussi les critères connus de longue date régissant pratiquement tous les investissements en informatique.

- Sécuriser les informations diffusées à l'extérieur de votre organisation,
- Sécuriser le processus de transfert de fichiers extérieur à votre organisation,
- Auditer et gérer les données et les activités de transfert,
- Conserver le contrôle de l'accès à vos informations, hors de votre organisation,
- Pouvoir résoudre les problèmes des partenaires / clients concernant les défaillances de transferts, etc.,
- Assurer l'intégration avec les systèmes patrimoniaux (par exemple, les systèmes mainframe),
- Assurer l'intégration avec les processus et les workflows existants.

Le point positif est que les relations entre professionnels, fournisseurs et partenaires sont plus importantes qu'une transition, fût-elle radicale. L'économie mondiale impose aux entreprises de se recentrer de manière toujours plus résolue sur les éléments vitaux pour leur survie et leur développement. Un transfert de fichiers peut éventuellement être critique, mais s'agit-il d'une compétence relevant du cœur de métier ? Apporte-t-il de la compétitivité à votre entreprise et un concurrent pourrait-il reproduire facilement ce processus ? Si la réponse à l'une de ces questions est négative, il est peut-être temps d'envisager une stratégie d'externalisation.

Les communications B2B sont complexes et difficiles et, en tant que telles, il est très probable qu'elles bénéficient des avantages de cette nouvelle technologie. Une hésitation à investir ne peut être justifiée par la prudence, mais par le doute lié à la méconnaissance de l'urgence d'une dynamique concurrentielle.

L'hypothèse de base des décisionnaires informatiques est nécessairement que les architectures système, les logiciels, les procédures, les exigences d'administration et les passerelles de sécurité constituent des infrastructures auxquelles pratiquement tous les fournisseurs tiers doivent s'adapter et se conformer. Si tel n'est pas le cas, les offres de services sont inadaptées, inacceptables ou doivent faire l'objet de modifications spécifiques. Toutefois, les processus d'évaluation menés permettront, au final de mettre en évidence le fait que les services Cloud ont été conçus à l'origine pour s'adapter aux infrastructures existantes. Ce qui explique la rapidité avec laquelle ils sont adoptés, dans des situations spécifiques, dans l'environnement B2B.

L'adoption de services Cloud n'est par conséquent ni un simple contrat d'achat, ni une délégation de responsabilité à risque, ni une perte de contrôle des activités métier. Elle constitue, bien au contraire, une nouvelle approche du partenariat, associée à des ressources porteuses de compétitivité, et qu'il convient de gérer de manière extrêmement détaillée, avec des équipes connaissant parfaitement l'infrastructure existante, son historique et les objectifs métier pour lesquels elle a été conçue et développée.

L'avenir

En conclusion, les solutions MFT répondent à un nombre croissant de situations. Si la plupart sont applicables sur site, nombre d'entre elles s'adaptent idéalement à des services Cloud. Aujourd'hui, IBM est l'un des leaders des logiciels MFT, et devrait prochainement le devenir également pour les services de transfert de fichiers Cloud. D'où la suggestion que les dirigeants et responsables informatiques puissent, à la lecture de ce document, envisager l'évaluation des activités de transfert de fichiers B2B correspondant aux situations décrites ci-dessus, et susceptibles d'évoluer vers le Cloud. Ce processus d'évaluation doit prendre en considération les avantages potentiels définis dans ce document, l'externalisation des processus non différenciateurs et la priorité constante donnée aux responsabilités en matière de sécurité et de gouvernance.



IBM France
17 Avenue de l'Europe
92275 Bois Colombes Cedex

IBM, le logo IBM et ibm.com sont des marques d'International Business Machines Corporation aux États-Unis et/ou dans d'autres pays. L'association d'un symbole de marque déposée (® ou ™) avec des termes de marques déposées par IBM, lors de leur première apparition dans le document, indique qu'il s'agit, au moment de la publication de ces informations, de marques déposées ou de fait aux États-Unis. Ces marques peuvent également être des marques déposées ou de fait dans d'autres pays. Une liste actualisée des marques déposées d'IBM est accessible sur le web sous la mention « Copyright and trademark information » à l'adresse www.ibm.com/legal/copytrade.shtml.

Les informations de cette publication ne sont communiquées qu'à titre informatif. Bien que tous les efforts aient été faits pour garantir l'exhaustivité et l'exactitude des informations contenues dans cette publication, elles sont communiquées EN L'ÉTAT, sans garantie expresse ou tacite, sous quelle forme que ce soit. En outre, ces informations reposent sur les programmes et stratégies actuels d'IBM concernant ses produits susceptibles d'être modifiés sans préavis. IBM ne peut être tenu pour responsable de dommages résultant de l'utilisation de ce document, ou de toute autre conséquence associée, ou de tout autre document. Aucune information contenue dans ce document n'a pour objet, ou ne peut avoir pour effet de donner lieu à des garanties ou assurances d'IBM (ou de ses fournisseurs ou détenteurs de licences), ou de modifier les conditions générales du contrat de licence applicable, régissant l'utilisation d'un logiciel IBM.

Ces informations concernent les produits, programmes et services commercialisés par IBM France et n'impliquent aucunement l'intention d'IBM de les commercialiser dans tous les pays où IBM exerce ses activités. Les dates de diffusion des produits et/ou les capacités indiquées dans ce document, peuvent être modifiées à tout moment, et ceci à la seule discrétion d'IBM, en fonction de facteurs divers et d'opportunités se présentant sur le marché, et ne constituent en aucun cas un engagement de quelle sorte que ce soit, quant à la disponibilité d'un produit ou d'une fonctionnalité future. Aucune information contenue dans ces documents n'est destinée, ou ne pourra indiquer ou sous-entendre que les activités que vous entreprenez vous permettront de réaliser des ventes spécifiques, d'obtenir une augmentation de chiffre d'affaires, de réaliser une économie ou d'obtenir d'autres résultats.

© Copyright IBM Corporation 2012



Veillez recycler